



COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire. Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Mme Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Nicole GHIGNON, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, MM. Yves JOLY, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absent : M. Thomas LANDI.

Excusé(s) :

Procurations de Jean-Marie VIALLE à Alain LOUCHE, Bernadette FORT à Philippe RIVAT, Amandine BLACHIER-VERDIER à Louis DURBEC, Céline JOUVE à Marie-Rose PRAT, Pascale CHATEAU à Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON à Yves JOLY, Yves DURAND à Clothilde FREUCHET et Gérard MERCIER à Robert HILAIRE.

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT.

1 – Finances :

a) Par 18 voix pour, vote de la décision modificative n°2 sur le budget communal M14 : au compte 2112/040 – Terrains de voirie : - 200,00 € et au compte 21311- Hôtel de Ville : - 200,00 €.

b) Avenants au marché pour la construction d'un Pôle Ludique, Festif et Culturel sur la Commune de Veyras concernant les lots 01 – VRD : une plus-value pour raccorder les évacuations du bar du restaurant : Avenant n° 03 - montant : + 1 500,00 € HT ; 03 – Façades : une plus-value pour le nettoyage complet du logement ainsi que la création d'un faux plafond pour assurer le passage des réseaux dans le couloir du logement et assurer la bonne étanchéité à l'air : Avenant n° 02 - montant : + 500,00 € HT ; 06 – menuiseries extérieures aluminium : une plus-value pour des modifications dans la salle secondaire (modifications du positionnement en profondeur des stores, pose de balayettes sur les châssis inclinés pour protection des vides, fourniture et pose de bavette laquée sur extérieur de la grande baie) : Avenant n° 02 - montant : + 3 326,00 € HT ; 08 – serrurerie : plus-values et moins values pour différents postes du projet : Avenant n° 01 – montants : + 884,00 € HT et - 8 329,00 € HT ; 10 – carrelage et faïence : une plus-value et une moins value pour les travaux du logement : Avenant n° 01 - montants : + 4 348,90 € HT et - 3 825,92 € HT ; et 14 – Electricité courants forts et faibles : une plus-value pour l'équipement scénique (laquage des poutres scéniques portant le matériel pour les représentations) : Avenant n°03 – montant : + 2 172,74 € HT.

2 – Ecole :

a) Par 16 voix pour et 2 abstentions (C.FREUCHET et Y.DURAND) :

- augmentation du ticket de cantine : 3.50 € (augmentation de 0.25 €).

Pour les enseignants et les intervenants le tarif du repas à la cantine passera à 7 € et pour les élèves stagiaires à 3.50 €,

- augmentation tarifs garderie : 1,30 € pour le premier enfant d'une famille et 1,10 € à partir du deuxième enfant.

Applicable au 1^{er} septembre 2017.

3 – Personnel :

a) Par 18 voix pour, autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

b) Par 18 voix pour, actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) au 01/01/17 (filière administratif, technique et médico-social).

c) Par 18 voix pour, création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe temps complet (35 h),

d) Par 18 voix pour, création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe temps non-complet (11 h),

e) Par 18 voix pour, création d'un emploi d'A.T.S.E.M principal de 1^{ère} classe temps complet (35h),

f) Par 18 voix pour, création d'un emploi d'A.T.S.E.M principal de 1^{ère} classe temps non-complet (28 h),

4 – Bâtiments communaux :

a) Par 17 voix pour et 1 abstention (I.RABATÉ), adoption du règlement intérieur et des tarifs pour les salles de la mairie et de « la Comballe » (seront mis sur le site de la commune et consultables en mairie).

5 – Questions diverses :

Taps : maintenus pour la rentrée 2017/2018.

Fait à Veyras, le 05 juillet 2017

Le Maire,

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Alain LOUCHE